MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

PÉTITION :

OBJET DE LA PÉTITION : pour avoir un toit, des tables et des bancs pour le goûter dans la cour de l'Ochette

CONSEIL COMMUNAL DU 5 mai 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission des pétitions s'est réunie le mercredi 1er avril à la salle de Mazan à 18h00. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants, Mme Francine Chevalley, Mme Françoise Matthey, M Alexandre Anthonioz et M Willy Blaser rapporteur. Mme Martina Macerola était absente.

Lors du conseil du 3 mars 2026, la Présidente du conseil nous a communiqué qu'une pétition avait été déposée auprès du greffe.

Conformément à l'article 64 du règlement du Conseil communal, celle-ci nous a été transmise pour examen.

Concernant la procédure et en vertu de l'article 65 du règlement du Conseil communal, la commission a reçu une délégation des pétitionnaires qui sont venus avec leurs parents, car les signataires qui sont aux nombres de 216 personnes sont majoritairement des élèves du collège de l'Ochette.

Ces quatre enfants nous ont expliqué de manière très claire leur demande et leurs besoins, tout cela avec une maquette très bien illustrée.

Nous avons été agréablement surpris par leur manière très claire et convaincante de s'exprimer.

Nous leur avons également transmis que nous n'avons pas de pouvoir de décision sur un tel sujet, mais que nous avons uniquement le rôle de la validation de ladite pétition.

Après cet entretien riche en partage et en émotion, la commission à l'unanimité des membres présents ne peut que valider cette pétition dont les termes sont très corrects et respecte formellement les règles d'une pétition selon l'article 64 du règlement du Conseil communal.

À savoir également que des mineurs peuvent légalement faire une pétition.

La commission prend en considération cette pétition et la transmet à la Municipalité directement, car cette demande est de compétence Municipale.

Nous invitons la Municipalité à prendre un peu de temps pour recevoir ces enfants peut-être avant la fin de l'année scolaire afin de partager un bon moment avec eux.

La commission ne peut que féliciter ces enfants pour leur travail effectué pour l'élaboration de cette pétition.

Au nom de la commission des pétitions

Le Rapporteur Willy Blaser

Moudon le 22 avril 2026